

Visé par le Maire et secrétaire de séance :

Affiché en Mairie : le

23 FEV 2023

Envoyé pour publication : le

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 février 2023

Date de convocation : 6 février 2023

Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; Les adjoints, CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel, CHEMINOT Anyta ; Les conseillers et conseillères : DUMONTET Sylvie, LAMY Dolorès, KURAST Xavier, GIBERT Dominique, LAFAYE Jérôme, JAMET Jérôme /formant la majorité des membres en exercice. M.LAFAYE Jérôme, a été désigné comme secrétaire de séance.

Excusé : GUIGNARD Sébastien (a donné pouvoir à Christophe LECLERC)

Procès-verbal

14 délibérations adoptées à l'unanimité (11 voix pour)

→ **n°1/2023 : Demande de subvention départementale au titre de la « solidarité » : travaux d'entretien et acquisition de matériel**

La solidarité départementale est sollicitée à hauteur de 5 000,00 € pour le subventionnement de travaux d'entretien du bâti communal et l'organisation d'une exposition de photographies anciennes portant sur l'histoire du village.

→ **n°2/2023 : Demande de subvention départementale au titre la « voirie »**

Le département est sollicité pour subventionner à hauteur de 30% du montant HT, les travaux de voirie prévus route du Désert et à l'entrée du Chemin de La Bellevue.

→ **n°3/2023 : Prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive**

L'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) effectuera dans le courant du 2^{ème} trimestre 2023 un diagnostic archéologique, avant le début des travaux de rénovation du patrimoine prévus sur l'espace appelé « Maison du garde », située au pied de l'église Saint-Denis, monument historique du XII^{ème} siècle.

→ **n°4/2023 : Choix du maître d'œuvre pour le diagnostic de l'église**

Avant le début des travaux de rénovation du patrimoine prévus sur l'espace appelé « Maison du garde », située au pied de l'église Saint-Denis, monument historique du XII^{ème} siècle, il est nécessaire qu'un architecte spécialisé établisse un état réel de ce lieu de culte. Le maître d'œuvre retenu est Richard DUPLAT de Saint-Cyr l'école, pour un diagnostic s'élevant à 20 683,20 € TTC.

→ **n°5/2023 : Choix du maître d'œuvre pour travaux de mise en sécurité du bâti place de l'église**

Le maître d'œuvre Eric FOUQUET, architecte de Montluçon, va étudier la meilleure façon de mettre en sécurité les bâtiments de la Maison du Garde et de la grange, en attendant les projets de restructuration à venir. Les contrats d'architecte s'élèvent à 6 684 € TTC.

→n°6/2023 : Choix du maître d'œuvre pour travaux de réaménagement des logements communaux avec une amélioration énergétique

Au niveau du volet habitat dans le centre bourg, il a été décidé de profiter de la vacance des deux logements communaux pour y effectuer des travaux de rénovation énergétique. Eric FOUQUET, architecte de Montluçon, sera le maître d'œuvre de l'opération pour un montant de 2 220,00 € TTC.

→n°7/2023 : Travaux SDE 03 pour des économies d'énergie en matière d'éclairage public

Après avoir réduit le temps d'éclairage public, la commune demande au S.D.E 03 de changer les lanternes des candélabres. La dépense étalée sur 5 ans, sera de 803 euros en fonctionnement. Le S.D.E 03 prend à sa charge 19 754 € soit environ 84% du coût total des travaux. Moins 925 € est l'incidence sur les coûts de fonctionnement de l'opération d'investissement envisagée.

→n°8/2023 : Montant de la redevance assainissement collectif 2023, augmentation de 10 centimes

A compter du 1^{er} janvier 2023, la redevance assainissement collectif passe à 1,10 € par m³ consommé. Depuis 2007, elle s'élevait à 1€. La démarche d'augmentation du tarif communal consiste à anticiper un lissage des tarifs lorsque la compétence deviendra communautaire.

→n°9/2023 : Participation pour assainissement collectif : maintien du tarif en vigueur à 500 euros lors du raccordement

La participation pour assainissement collectif est maintenue à 500 euros à l'occasion du premier raccordement de l'immeuble au réseau.

→n°10/2023 : Versement d'une subvention à l'association LE GRILLON

La commune renouvelle son soutien à l'association LE GRILLON qui gère le seul commerce de proximité du village et qui joue un véritable rôle d'utilité publique. Une subvention de fonctionnement de 7000 euros est versée. Un point financier sera fait lors du 2^{ème} semestre 2023.

→n°11/2023 : Renouvellement de l'adhésion au collectif Hubertine AUCLERT

La commune renouvelle son adhésion au Collectif Hubertine AUCLERT pour un montant de 50,00 €. Un formidable travail partenarial a été effectué au printemps dernier au moment du baptême de l'école publique et de l'organisation de la semaine sur le thème des droits des femmes.

→n°12/2023 : Versement d'une subvention aux Maisons Familiales Rurales de Limoise et du Val de Manse

La commune verse une subvention de 45 € par M.F.R pour la scolarité 2022-2023 de deux enfants de Chazemais, au sein des établissements Maisons Familiales Rurales de Limoise et du Val de Manse.

→n°13/2023 : Renouvellement et révision du contrat DEKRA pour l'inspection périodique réglementaire d'aires de jeux et d'équipements sportifs

La commune décide de renouveler le contrat DEKRA qui organise le contrôle périodique de deux équipements sportifs (cages de buts et panneau de basket) et de trois aires de jeux (dans la cour de la garderie périscolaire « Les Oursons », au stade – chemin des Mûriers, à la Maison du Randonneur dans l'éco-parc). Le montant forfaitaire est de 408 euros TTC.

→ **n°14/2023 : Révision des tarifs de mise à disposition de la salle polyvalente à compter du 1^{er} août 2023 et actualisation du règlement intérieur**

La commune décide d'augmenter de 10 euros la grille tarifaire de la mise à disposition de la salle polyvalente et revoit le règlement intérieur qui datait de 2002. Le dossier est simplement actualisé.

Autres Points divers développés (sans délibération) :

- La dissolution du Syndicat Intercommunal du Centre de Secours de Vallon-en-Sully est actée. Un résultat de 950,23 € sera reversé à la commune.
- La commune a formulé une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle concernant la sécheresse 2022. Tout habitant qui a des fissures sur sa maison d'habitation et qui compte réaliser des travaux de réparation est invité à se faire connaître en mairie. L'instruction préfectorale dure environ 6 mois. Puis les sinistrés ont 10 jours pour se signaler à leur assureur si le caractère de catastrophe de nature est reconnu.
- Le Maire, Président de la Maison d'enfants à caractère social « M.E.C.S Le Trèfle » annonce la prise de fonction d'une nouvelle directrice : Mme BARTAZON arrivera le 27 mars 2023.
- Un travail est en cours avec les villageois pour la mise en place d'une exposition photos sur l'histoire du centre bourg de Chazemais et plusieurs pupitres seront installés sur les différentes places du village.

Chazemais s'anime, Chazemais se cultive - calendrier

- **Vendredi 24 février**, Maison Communale des Services, 19h00 : avec LE GRILLON, la Municipalité organise une conférence sur le thème de l'épuration dans l'Allier de 1943 à 1945, animée par Pascal GIBERT, professeur d'histoire en classe préparatoire au Lycée Mme de Staël à Montluçon.
- **Mercredi 1^{er} mars**, salle polyvalente, 9h00 : avec l'association VAL DE CHER SERVICES, la Municipalité accueille une conférence sur « l'art de bien vieillir », animée par Christelle PILARD, sophrologue et réflexologue.
- **Vendredi 10 mars**, Maison Communale des Services, à 19h00 : LE GRILLON organise une conférence sur le thème des haies de notre bocage bourbonnais.

Le GRILLON (06.42.58.11.25) propose aussi de nouveaux services :

- 1) **Judi 23 mars**, de 14h00 à 16h00 : un atelier numérique animé par Marie-Léa CHALET, conseillère numérique de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel

- 2) Une aide aux devoirs les **mercredis matin**, à la Maison Communale des services
 - 3) **Partage gratuit de la connexion internet** du GRILLON durant ses heures d'ouverture (de 9h00 à 13h00 du lundi au dimanche).
- **Vendredi 24 mars**, Maison communale des Services, à 18h00 : voici la version n°1-2023, pour l'atelier cuisine organisé par des bénévoles.

Prochain Conseil Municipal, le lundi 3 avril à 18h15